

Séance du 27 Octobre 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaëz, Saussié, Adjointes ; Mme Favoreu-Dumas, MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. Saussie ; Mme Boé à Mme Chevrel ; Melle Carreiro à Mme Doucet-Joyé ; Mme Bisauta à M. Causse.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : AFFAIRES FONCIERES - Renouvellement du bail du local sis 2 rue Saubiole

M. MASSE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique visant à faciliter les activités d'associations bayonnaises remplissant une activité d'intérêt général local, la Ville de Bayonne a pris en location des locaux situés en rez-de-chaussée d'immeubles du centre ville de Bayonne afin de les mettre à disposition de ces associations.

C'est dans ce contexte que vous avez conclu un bail avec Monsieur ANATOLE, représentant, la SCI Les Corsaires, pour un local sis 2 rue Saubiole pour le remettre à disposition de l'association « Collectif d'Expression Artistique », laquelle utilise ces locaux comme lieu d'exposition.

Le présent bail arrivant à expiration le 31 octobre 2005, il convient de le renouveler sur la base du projet ci-annexé.

Le contrat est établi pour un montant de loyer mensuel de 534,77 € révisable à la date d'anniversaire en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction et pour une durée de trois années, durée renouvelable à la demande du preneur de manière expresse.

Je vous demande en conséquence d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de ce bail.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.